



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

suicide des jeunes

Question au Gouvernement n° 551

Texte de la question

SUICIDE DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

M. Cyrille Isaac-Sibille. Madame la ministre des solidarités et de la santé, l'Observatoire national du suicide vient de rendre son troisième rapport. Un lycéen sur dix déclare avoir fait une tentative de suicide au cours des douze derniers mois ; 3 % déclarent avoir fait plusieurs tentatives de suicide au cours de leur vie. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans.

Le suicide d'un jeune est un drame personnel, un drame familial et un drame sociétal. Même la langue française ne sait comment le qualifier : quelqu'un qui perd son époux est un veuf ou une veuve, quelqu'un qui perd ses parents est un orphelin, mais il n'y a pas de mot pour qualifier quelqu'un qui perd son enfant, parce qu'il n'y a pas de mot pour qualifier l'insoutenable.

Cette situation soulève les questions de l'état psychique de notre jeunesse, de la place de la prévention à l'école, du rôle des outils numériques qui peuvent être des vecteurs de contagion de certains comportements à risque.

Le rapport propose des pistes de réflexion intéressantes pour mieux comprendre ce phénomène et renforcer sa prévention.

Madame la ministre, vous avez inscrit la promotion de la santé mentale dans la stratégie nationale de santé. Pouvez-vous nous faire part des axes de travail que vous avez définis afin de mieux prendre en considération cette situation et de faire diminuer ces terribles chiffres ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et parmi les députés non inscrits.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. En effet, monsieur le député, la DREES – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – et Santé publique France ont rendu avant-hier le rapport de l'Observatoire national du suicide, qui montre une diminution de 26 % en dix ans du taux de suicide des jeunes.

Malgré cette diminution, la France reste parmi les très mauvais élèves européens du point de vue du nombre de suicides chez les jeunes. Nous devons donc agir.

Vous l'avez dit : j'ai fait, dans la stratégie nationale de santé, une priorité de la prévention et de la promotion de

la santé, notamment la santé mentale, qui souffre aujourd'hui dans notre pays d'un terrible déficit de prise en charge.

Quels sont nos axes de travail ?

D'abord, les actions doivent être interministérielles. Je pense notamment à un meilleur repérage des jeunes en difficulté, auquel nous devons procéder avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'identifier ces jeunes dans leur environnement éducatif.

Certaines actions seront naturellement présentées dans le cadre du programme national de santé publique, qui est en cours d'élaboration.

Nous souhaitons également développer les compétences psychosociales à l'école, grâce à un meilleur parcours éducatif en santé.

Mais prévenir, c'est aussi mieux repérer les patients en danger. Nous allons donc déployer sur le territoire national, outre le repérage à l'école, une expérimentation consistant à recontacter les enfants et les jeunes qui ont fait une tentative de suicide. Il s'agit du dispositif Vigilans, qui consiste à recontacter systématiquement des enfants en danger après leur sortie de l'hôpital.

Enfin, nous mettons à l'étude un numéro d'écoute national gratuit.

Vous le voyez, plusieurs pistes sont en cours d'exploration. Il faut poursuivre une action volontariste pour réduire le nombre de ces drames humains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

Données clés

Auteur : [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 551

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 février 2018](#)